



Periode d'essai et contrat

Par **loud**, le **31/03/2011** à **14:29**

Bonjour, je viens de passer un entretien pour un emploi que j'entame demain en période d'essai.

Cependant, mon employeur ne m'a fait signer aucun accord, contrat ou document de toute sorte attestant que j'entrai en période d'essai pour cet emploi.

Est-ce légal ? Il y a-t-il des risques ? Dois-je réclamer un document ?

Merci de prendre le temps de me répondre

Par **P.M.**, le **31/03/2011** à **16:46**

Bonjour,

La période d'essai doit être expressément prévue au contrat de travail ou dans la lettre d'engagement, donc si vous n'en avez pas, elle n'existe pas...

Par **loud**, le **31/03/2011** à **16:47**

Merci beaucoup ^^